

LES INVALIDES ET LES HANDICAPÉS

LE SORT DES JEUNES ADULTES HANDICAPÉS

M. Lee Clark (Brandon-Souris): Monsieur le Président, la plupart des Canadiens sont heureusement en bonne santé, mais je voudrais que tous ceux d'entre nous qui sont toujours actifs à tous les paliers du gouvernement se souviennent que des plus jeunes, des adultes de 18 à 59 ans, sont handicapés à cause d'une maladie chronique.

● (1410)

Actuellement, 249 jeunes adultes souffrant surtout de sclérose en plaques demeurent dans des foyers au Manitoba. Mais ce qu'il y a de particulier, c'est que l'âge moyen des pensionnaires de ces établissements est 50 ans, donc bien en deçà de 83 ans, la moyenne d'âge dans tous les foyers au Canada.

Ces gens ont besoin d'installations particulières qui n'existent pas toujours dans les foyers. Les jeunes adultes souffrant d'un tel handicap ont souvent des besoins plus grands que les personnes âgées dans le domaine de la réadaptation, de la thérapie, des loisirs et de l'emploi. Plus que tout autre groupe, ils ont besoin d'une vie sociale active, car leur solitude est évidemment plus grande puisqu'ils sont souvent séparés de leur jeune famille et de leur conjoint. Et ils ont des besoins intellectuels, un aspect de la vie fort important également, qu'ils n'arrivent pas à combler.

Il faut donc prévoir des programmes et des services distincts pour les jeunes malades chroniques, qui vivent une terrible tragédie puisque leur état de santé se dégrade justement à cause de leurs conditions de vie.

* * *

LA CULTURE

L'ÉRECTION D'UN CENTRE CULTUREL À CHILLIWACK (C.-B.)

M. Ross Belsher (Fraser Valley-Est): Monsieur le Président, tous les députés d'une circonscription rurale aimeraient bien de temps à autre que leurs électeurs aient la possibilité de jouir d'une vie culturelle aussi variée et aussi riche que celle dont bénéficient les habitants des circonscriptions urbaines. C'est un fait que les régions urbaines plus densément peuplées reçoivent une plus grande part des fonds du gouvernement. Personne ne prétendra qu'une telle pratique devrait changer, mais tout le monde doit reconnaître que les affaires culturelles ont autant d'importance pour les gens de la campagne que pour les gens de la ville.

Le ministre des Communications (M. Masse) a récemment approuvé l'octroi d'une subvention culturelle à une localité de ma circonscription de Fraser Valley-Est. Cette subvention, ajoutée aux fonds recueillis localement et à ceux qu'a fournis le gouvernement provincial, a permis de doter Chilliwack d'un centre culturel. Le Chilliwack Community Arts Council, qui y a travaillé longtemps et avec acharnement, tient à remercier le ministre et ses services de leur collaboration ainsi que de l'appréciation et de l'encouragement qu'ils manifestent pour les affaires culturelles.

Article 22 du Règlement

LES AÉROPORTS

LES PROJETS D'EXPANSION DE L'AÉROPORT DE VERNON (C.-B.)

L'hon. André Ouellet (Papineau): Monsieur le Président, j'ai une requête à présenter au nom des citoyens d'Okanagan Landing, en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent au sujet des projets d'expansion de l'aéroport de Vernon. Il semble que le contrat que propose la commission de l'aéroport prévoit une piste homologuée de seulement 2,000 pieds. C'est nettement inférieur à la piste de 4,000 pieds qui avait d'abord été recommandée pour le rapport Zolton et à celle de 3,115 pieds que l'on considère comme un minimum pour un aéroport municipal.

On estime que les directeurs de NORD et la commission de l'aéroport qu'ils ont nommée ont dérogé à leur propre mandat en négligeant le premier de leurs principaux objectifs, qui est de repérer et d'acquiescer un emplacement pour un aéroport pouvant desservir l'ensemble du district régional, sans parler de l'expansion future et des possibilités d'exploitation commerciale qui sont des considérations majeures dont il faut tenir compte dans ce choix.

Je voudrais savoir pourquoi le gouvernement finance un projet qui ne répond absolument pas aux besoins de l'ensemble du district régional de Vernon.

* * *

LE BIEN-ÊTRE

L'ENTENTE FÉDÉRALE-PROVINCIALE VISANT À AIDER LES ASSISTÉS SOCIAUX À RETOURNER AU TRAVAIL

M. Bill Attewell (Don Valley-Est): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) a annoncé hier que sa collègue, la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald), et lui avaient conclu avec les provinces et les territoires une entente historique qui mettra un terme au cercle vicieux de la dépendance de l'assistance sociale. On se débarrasse des aspects négatifs de ce programme pour faire place à l'espoir, à l'encouragement et surtout à des possibilités d'emplois.

Jusqu'à présent, les assistés sociaux étaient fort peu incités à retourner au travail. Le moindre revenu qu'ils pouvaient gagner en sus de leurs prestations était déduit de leur chèque. Il leur était donc plus facile de continuer à dépendre entièrement de l'assistance sociale que de risquer d'obtenir un emploi. C'est là une situation cruelle et démoralisante.

Nous savons que la plupart des gens ont leur fierté et qu'ils préféreraient travailler. Ils préfèrent l'autonomie à la charité, et c'est tout à leur honneur. Grâce à ce nouveau programme, en s'inscrivant aux programmes fédéraux de création d'emplois ou de formation professionnelle, les prestataires de l'assistance sociale pourront gagner jusqu'à \$158 par semaine sans que leurs prestations ne soient réduites. Le nouveau programme de stratégies de l'emploi assure aux assistés sociaux une part équitable des possibilités d'emploi en période de formation et d'apprentissage. Cela vaut autant pour les jeunes, les femmes et les défavorisés. Je félicite les ministres de l'éclatante victoire qu'ils ont remportée dans un domaine aussi important qui intéresse tous les Canadiens.